

# CHARTRE DU MENTORAT

## 1. Définition

Le mentorat entrepreneurial est un soutien personnel, volontaire et bénévole, à caractère confidentiel, apporté par un entrepreneur expérimenté, dit "mentor", à un autre entrepreneur, dit "mentoré".

Il s'agit avant tout d'une relation fondée sur un engagement libre, sans contrepartie financière et volontaire entre deux entrepreneurs, facilitée et encadrée par une charte.

Cette relation vise à partager des connaissances, des compétences et des expériences pour soutenir la croissance et le succès des entreprises, aider à surmonter les obstacles professionnels et encourager le développement personnel et professionnel du mentoré.

## 2. Objectif

Le mentorat a pour objectif de soutenir les entrepreneurs accompagnés au sein du programme d'incubation de PI CUBE.

Le mentorat vise à offrir un retour d'expérience personnalisé aux entrepreneurs ayant déjà lancé leur entreprise, afin de les aider à anticiper et surmonter les défis et à maximiser leur potentiel de croissance.

A noter que le mentorat ne remplace pas le programme d'accompagnement proposé par l'incubateur PI CUBE. Il permet au contraire de le compléter en proposant un regard nouveau et une montée de compétences aux entrepreneurs.

## 3. Critères de sélection

L'incubé qui souhaitera bénéficier de mentorat, devra :

- Avoir créé son entreprise,
- Avoir identifié un sujet ou besoin précis qui nécessite un soutien continu et régulier pendant plusieurs mois,
- Être disponible pour pouvoir honorer ses rendez-vous.

Les projets à vocation industrielle pourront également être soutenus, selon les compétences des mentors.

Le mentorat ne vise pas à pouvoir soutenir les entrepreneurs en phase d'idéation. Aussi, les incubés trop en amont du processus de création d'entreprise ne seront pas éligibles, sauf exception.

La sélection des mentors et des mentorés sera opérée par la CU directement ou via son prestataire en charge du programme d'accompagnement et d'animation. A ce titre, des éléments d'information, de recherche de mentors ou autres pourront être diffusés à toute entreprise.

## 4. Ressources

La CU mettra à disposition les ressources sur lesquelles s'appuyer pour permettre un programme de mentorat le plus efficient possible pour chacun, et s'appuiera notamment sur le tissu partenarial : Institut du Mentorat – CCI, France Active 95 78, Réseau Entreprendre Yvelines, [Twoo](#), [Article 1](#), etc.

## 5. Acteurs et engagements

### Le mentor

Le mentor est entrepreneur, propriétaire, co-fondateur, gestionnaire ou actionnaire de son entreprise. Il peut éventuellement avoir un poste significatif dans son entreprise ; cadre ou Directeur exécutif qui implique des compétences entrepreneuriales et de gestionnaire. Il intervient à titre bénévole dans ce programme de mentorat et souhaite lui-même développer ses compétences ou son réseau par exemple.

Il s'engage à :

- Apporter son expérience et ses connaissances avec bienveillance à l'égard du mentoré,
- Être à l'écoute et disponible afin de créer une dynamique dans la relation,
- Respecter la confidentialité des informations qui pourraient être échangées et n'en faire aucun usage,
- S'investir s'il le peut, dans le programme d'accompagnement et d'animation et dans les actions portées par la Direction du développement économique (animations, ateliers, évènements, etc.).

En matière de communication, le mentor s'engage à :

- Contribuer à la valorisation du programme (témoignage, participation à un évènement ou à une communication écrite ou vidéo),
- Informer la Communauté urbaine GPS&O de toute action de communication personnelle (publication, intervention publique...) liée à son rôle de mentor dans le cadre de PI CUBE.

### Le mentoré

Le mentoré est entrepreneur, propriétaire ou actionnaire majoritaire de son entreprise et a contractualisé avec la CU pour bénéficier du programme d'incubation de PI CUBE.

L'impact souhaité pour le mentoré est notamment la montée en compétences, le soutien moral, le développement de la motivation, l'expertise, des mises en relation adéquates.

Il s'engage à :

- Être à l'écoute et garder une disponibilité afin de créer une dynamique dans la relation mentor/mentoré,
- Respecter un cadre de travail garantissant la confidentialité des informations qui pourraient être échangées et n'en faire aucun usage qui pourrait nuire directement ou indirectement,
- S'investir dans le programme au moins une heure par mois sur une période d'un an.

En matière de communication, le mentoré s'engage à :

- Participer à des actions de communication du programme (interviews, témoignages, partages d'expérience) dans le respect de la confidentialité des échanges,
- Informer la Communauté urbaine GPS&O de toute prise de parole publique mentionnant le mentorat PI CUBE.

## La CU GPS&O

La CU GPS&O met en place et pilote l'offre de service PI CUBE composée de deux incubateurs physiques et d'un programme d'accompagnement et d'animation opéré par un prestataire.

Elle anime le tissu partenarial et propose des événements à destination des entrepreneurs du territoire. Elle pourra, à ce titre, faire appel au tissu partenarial de l'entrepreneuriat et du financement pour rechercher le mentor approprié aux besoins de ses incubés.

Elle s'engage directement ou à travers son prestataire à :

- Mettre en relation mentors avec les mentorés, assurer un suivi des binômes constitués et procéder aux ajustements éventuels,
- Accompagner les mentors individuellement face aux éventuelles difficultés rencontrées,
- Veiller à la bonne organisation des points de rencontre entre mentors et mentorés,
- Assurer un suivi en cours et en fin de mentorat.

En matière de communication, la Communauté urbaine GPS&O s'engage à :

- Assurer la valorisation du programme dans le respect de l'accord des parties prenantes (diffusion de témoignages, résultats, mises en lumière de parcours),
- Informer régulièrement les mentors et mentorés des actions de communication envisagées.

## 6. Durée du programme

Le mentorat prendra effet à la date souhaitée par les acteurs, le JJ/MM/AAAA et durera jusqu'à ce que ces derniers se mettent d'accord, sans aller au-delà de la convention d'incubation qui lie l'incubé à la Communauté urbaine.

L'un ou les deux acteurs pourra informer la CU du désengagement via un simple email.

## 7. Fréquence de rencontre

Les binômes mentors-mentorés s'engagent à échanger à une fréquence régulière qui leur convient respectivement. Ces rencontres peuvent avoir lieu en personne notamment au sein des incubateurs PI CUBE, par visioconférence ou par téléphone, selon les disponibilités des participants et les besoins spécifiques de chaque binôme.

## 8. Suivi continu

La CU GPS&O, directement ou indirectement via son prestataire spécialisé à l'accompagnement et l'animation assurera un suivi continu des binômes mentors-mentorés

tout au long de l'année. Des points pourront être organisés pour veiller à la qualité des binômes et pour offrir un soutien supplémentaire si nécessaire.

## 9. Bilan

À la fin du programme, chaque participant (mentor et mentoré) s'engage à réaliser un bilan écrit qualitatif de l'expérience et des échanges.

Ce bilan, qui restera confidentiel, sera transmis à la CU GPS&O. Il permettra d'évaluer l'efficacité du mentorat, d'identifier les points forts et les axes d'amélioration, et de s'assurer que les objectifs de mentorat ont été atteints.

## 10. Événements

Un événement de lancement ou de clôture pourra être organisé notamment pour célébrer les réussites et les progrès réalisés par les participants. Cet événement offrira également une opportunité de networking et de partage d'expériences entre les participants du programme.

## 11. Informations complémentaires

Le mentorat n'ouvre aucun droit d'accès à des aides financières ni de réduction fiscale ou de facilité à obtenir des aides ou subventions publiques.

En signant cette charte, les mentors et les mentorés s'engagent à respecter les modalités et les engagements définis pour assurer le succès du programme de mentorat de PI CUBE.

Date :

Nom du mentor : \_\_\_\_\_ Nom du mentoré :

Signature :

Signature :